

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation :** le 30 avril 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<b>En exercice :</b>	11
<b>Présents :</b>	9
<b>Suffrages exprimés :</b>	10
<u>Vote :</u>	
<b>Pour :</b>	10
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU

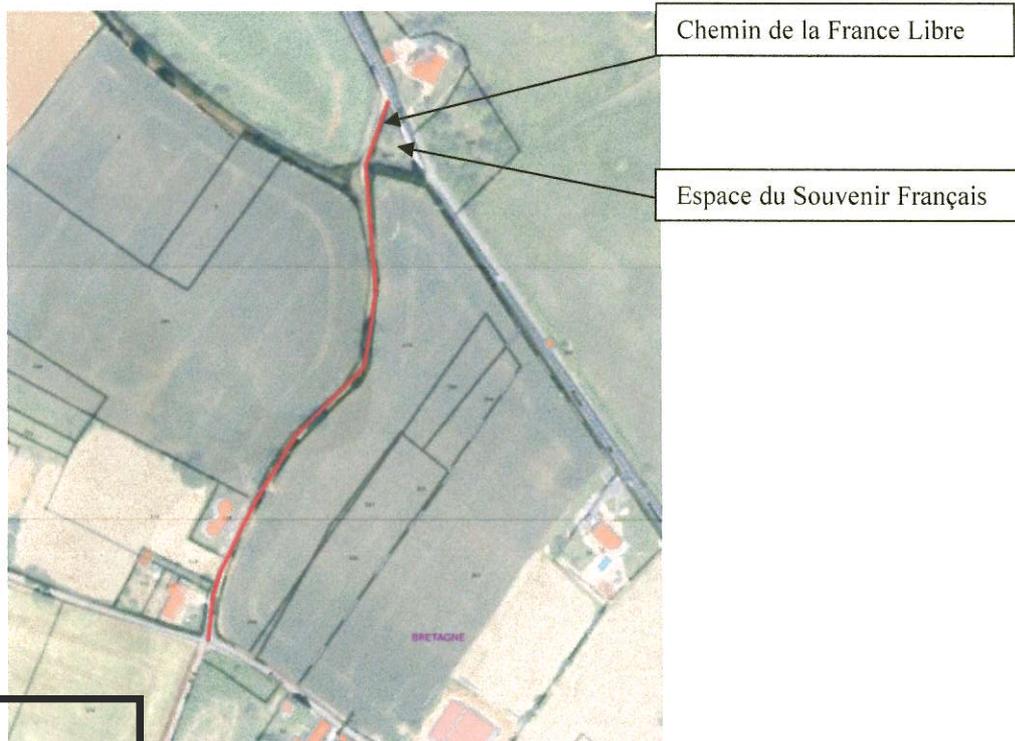
Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

### Renommer la rue de la Plaine de Fougeret par « Chemin de la France Libre », soit complètement soit partiellement

Monsieur le Maire fait deux propositions :

#### **Proposition 1/** La rue de la Plaine de Fougeret remplacée par « Chemin de la France Libre »

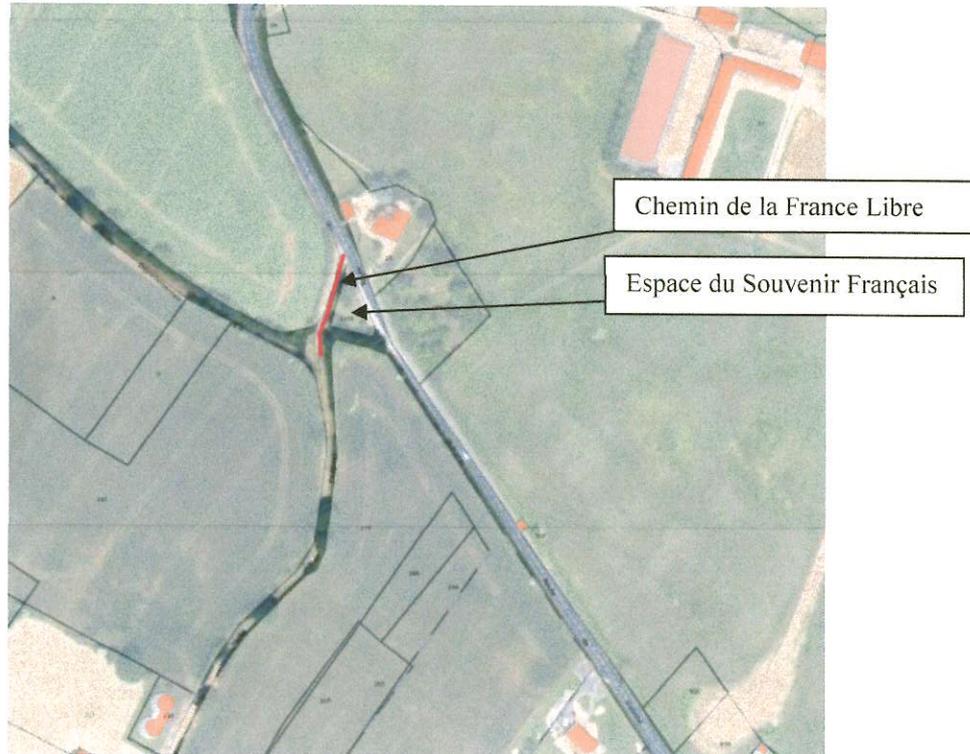
Cette proposition a l'inconvénient d'obliger à changer l'adressage pour le château d'eau et une habitante.



AR Prefecture

086-218600526-20240514-20240517\_CT\_06-DE  
Reçu le 17/05/2024

**Proposition 2/ Remplacer seulement la première partie de la rue de la Plaine de Fougeret par « Chemin de la France Libre »** (cette première partie va de la Départementale 4 au chemin rural de la route départementale 29 à la départementale 4)



Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDENT d'opter pour la proposition 2 : remplacer seulement la première partie de la rue de la Plaine de Fougeret par « Chemin de la France Libre » de la Départementale 4 au chemin rural de la route départementale 29 à la départementale 4.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 14 mai 2024

Le secrétaire de séance,  
Olivier PIN

Le Maire,  
Gilles BOSSEBOEUF



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**AR Prefecture**

086-218600526-20240514-20240517\_CT\_06-DE  
Reçu le 17/05/2024